

# Réflexions sur la concertation Hynovera, projet d'implantation d'une usine de biocarburant

Yves Noack

### ▶ To cite this version:

Yves Noack. Réflexions sur la concertation Hynovera, projet d'implantation d'une usine de biocarburant. 2023. hal-03925627

# HAL Id: hal-03925627 https://hal.science/hal-03925627v1

Preprint submitted on 5 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Réflexions sur la concertation Hynovera, projet d'implantation d'une usine de biocarburant Janvier 2023

# Yves Noack Aix-Marseille Université, CNRS, IRD, INRAE, CEREGE, Aix en Provence Observatoire Hommes-Milieux Bassin Minier de Provence, Labex DRIIHM

Le présent texte a fait l'objet d'une première version publié le 8 Novembre 2022 sous forme de contribution (n° 256) sur le site officiel de la concertation Hynovera (https://concertation.hynovera.fr/questions-et-avis-1/)

La concertation, organisée de Septembre à Novembre 2022, a pour objet l'examen du projet Hynovera, projet de construction d'une usine de biocarburants à destination des trafics aérien et maritime, présenté par la société Hy2GEN. Dans la lettre de mission aux garants de la concertation, la présidente de la CNDP indique clairement que « le champ des débats ne soit pas limité par défaut au périmètre du projet, car il s'agit de pouvoir débattre plus largement des enjeux d'installation de ce projet sur le territoire : ... Est-ce que le Pacte de territoire et le Plan régional hydrogène présentent des pistes souhaitables pour l'avenir des territoires de Gardanne-Meyreuil et de la Région ? »<sup>1</sup>

## Les orientations du pacte de territoire

Le « Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil » ², signé fin 2020, a son origine dans la fermeture de la tranche charbon de la Centrale de Provence et a pour vocation de « développer de nouvelles activités sur le site et sur le territoire de ces deux communes et d'accompagner les salariés dont l'emploi sera touché ». De ce fait, les aspects économiques et la question des emplois y sont largement développés, amenant une série de propositions autour du thème de la transition énergétique (énergie, mobilité décarbonée, bois, économie circulaire). Le Pacte « soutient l'implantation de nouvelles activités et fonctions de production, de services et d'échanges, orientées vers la transition écologique et industrielle et porteuses d'emplois ». La filière bois est clairement privilégiée. Le document exprime aussi un soutien au développement de nouvelles activités du GPMM, pour compenser les pertes liées à l'arrêt de l'importation du charbon et de la bauxite. Les préoccupations environnementales y sont relativement peu présentes, si ce n'est quelques lignes sur le refus d'installations d'incinération, à la demande des collectivités locales (laissant supposer que d'autres acteurs pouvaient y penser).

Si cette orientation est compréhensible de la part des acteurs signataires du pacte, dans un contexte général de réindustrialisation, de frein à l'artificialisation de nouveaux espaces et de mise en œuvre des accords de Paris sur le climat impliquant de nouvelles filières énergétiques, elle n'est pas facilement acceptable par tous. De fait, ce Pacte a été discuté par l'Etat, les collectivités locales et un certain nombre d'acteurs économiques, mais il n'a pas fait l'objet de publicité et, cela n'étant pas obligatoire, d'un véritable débat public dans les communes concernées. Il n'est donc pas surprenant que le débat public ouvert par le projet

OHM BMP Janvier 2023

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lettre de mission de la Présidente de la CNDP, https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2021-

<sup>11/</sup>LETTRE%20DE%20MISSION Hynovera Quevremont-Delcroix L121-8.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.bouches-du-

rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/39755/225721/file/Projet%20Territoire%20Centrale%20%C3%A0%20Centrale%20Meyreuil%20%20.pdf

Hynovera, revienne sur l'ensemble de ces orientations et soit l'occasion, pour les riverains déjà confrontés à des nuisances industrielles, d'exprimer une certaine appréhension.

## La mise en œuvre du pacte et sa gouvernance

Entre la signature du Pacte et la concertation Hynovera s'est déroulée une période de 20 mois au cours desquels l'information du public sur la gouvernance et la mise en œuvre du pacte a été très limitée. La gouvernance, via trois commissions, a soulevé des questions qui ont été exposées par le secteur associatif, en interpellant la représentante de l'Etat, lors de la première réunion publique de la concertation : composition des commissions, critères de choix des membres, non-publicité des comptes-rendus de réunion. De ce fait, la société civile se sent à l'écart de décisions qui vont impacter sa qualité de vie et son environnement ; elle réagit parfois vivement à la présentation de nouveaux projets. L'intervention préalable des deux garants dans l'organisation de la concertation a toutefois permis d'atténuer certaines tensions et d'assurer une participation intéressante des associations.

Depuis la mise en œuvre du pacte, près d'une vingtaine de projets pressentis sur le site de la centrale ou à proximité ont été auditionnés par la commission industrie. Il ne s'agit pas ici de rendre un avis sur l'un ou l'autre de ces projets, mais plutôt de discuter de la méthode d'évaluation. La segmentation des projets ne permet pas d'en saisir la cohérence et donne l'impression d'être devant un puzzle dont il n'est pas évident que les pièces s'agencent correctement entre elles. Il n'y a apparemment pas de vision globale structurée du développement de ce territoire. Tel que présenté jusqu'à présent, tant les synergies que les éventuelles concurrences entre les projets ne semblent pas avoir été évaluées.

#### L'évolution du territoire et de ses habitants

Il est nécessaire de dépasser la vision individuelle de chaque projet pour en donner une représentation dans le système territorial, si l'on veut être fidèle à la lettre de mission de la CNDP, à la notion même de pacte territorial, et intégrer la dimension d'économie circulaire dont il se revendique. Ces projets, s'ils se réalisent, ne vont pas s'installer sur un territoire vierge, mais bien dans un environnement déjà fortement impacté par les activités anthropiques. Cet écosystème n'est décrit dans le pacte que dans sa dimension économico-industrielle et néglige ses aspects socio-environnementaux. Ce territoire, situé au centre de la métropole Aix-Marseille Provence, fait l'objet depuis de nombreuses années d'une croissance démographique importante ; celle-ci relève de plusieurs facteurs : un foncier relativement disponible et nettement plus abordable qu'à Aix ou Marseille ; une bonne desserte par le réseau routier et autoroutier; la présence de paysages iconiques de la Provence de Cézanne qui renforcent l'attractivité du territoire; etc. Cette nouvelle population périurbaine, sans culture industrielle, est souvent très engagée dans les luttes environnementales. Aussi, en dépit d'une longue tradition industrielle, les défenseurs de l'industrie se font rares et l'exigence environnementale est à prendre en considération. Le territoire a fait l'objet de plusieurs conflits environnementaux, en particulier autour de l'usine d'alumine. Cependant, ces « opposants » ou « protestataires » forment un assemblage diversifié qui va de l'association écologique structurée (avec une vision globale des problématiques) à une démarche plus individualiste (« le risque de faire perdre de la valeur à nos biens immobiliers »; « Fos sur Mer et Berre l'Etang n'ont-ils plus de place ? » « Laisser nos enfants grandir et déplacer ces projets sur des sites loin des populations et déjà en fonctionnement (Fos sur mer...) »;) de type NIMBY ou à tendance nationaliste (« Une entreprise allemande s'implante chez nous. Ils sont où les français !!!) en passant par des craintes basées sur un manque d'information fiables et claires de la part du Maitre d'Ouvrage. Une tentative de récupération politique est également discernable.

OHM BMP Janvier 2023

#### Le partage des ressources et la planification des besoins

Parmi les projets listés, plusieurs utilisent les mêmes ressources, que ce soit l'électricité, l'eau, le bois, etc... Chaque projet présente ses besoins de manière individuelle, sans se référer à un état zéro de la disponibilité des ressources dans un rayon plus ou moins étendu, et sans évaluer l'ensemble des besoins nécessaires qui s'ajoutent aux besoins préexistants. Dans le cas du bois, par exemple, quatre projets sont listés dans le Pacte de territoire, auxquels il faut rajouter la tranche biomasse de la Centrale de Provence, la centrale INOVA Var à Brignoles, les nombreuses chaufferies collectives (Aix par exemple) et les besoins de particuliers, sans compter FibreExcellence. Même si ces installations ne s'approvisionnent pas avec la même qualité de bois et aux mêmes endroits, est-ce que la ressource globale est assurée pour les 30 ans à venir, en tenant compte du changement climatique et en évitant de recourir à l'importation? Cette préoccupation a été au centre des débats lors de la troisième réunion. La même problématique se posera sans doute pour l'eau (même si ce n'est peut-être pas la ressource la plus menacée, la récupération de rejets d'Alteo ou des eaux d'ennoyage de la mine pouvant être envisagée sous réserve des caractéristiques chimiques nécessaires), ou l'électricité. La question de la priorisation des usages en temps de crise (usage de l'eau en période de sécheresse notamment) a aussi été soulevée. Il est probable que l'on aille vers d'importants conflits d'usage. La segmentation des projets et l'absence de vision globale ne permettent pas une véritable planification des besoins et un usage régulé des ressources.

### Les impacts environnementaux

C'est sur la prise en compte des impacts environnementaux que cette absence de bilan global se fait le plus sentir. Lors de la quatrième réunion publique, consacrée à ces sujets, le proposant n'a pas été en mesure de présenter le moindre scénario, se contentant de dire que des études sont en cours. Pourtant, le projet vise l'assemblage de « briques » techniques qui, d'après le MO, sont parfaitement connues et maitrisées. Leurs impacts potentiels devraient l'être pareillement. Une première évaluation de l'impact global du projet aurait donc pu être réalisée en additionnant les impacts des différentes briques. Elle aurait sans doute été imparfaite, mais aurait été au crédit du MO. En l'état, l'absence de démarche proactive de sa part a envoyé un signal négatif aux participants (d'autant plus que moins de deux semaines après la réunion concernée, le Maitre d'Ouvrage publiait des fiches techniques sur le sujet ; il aurait suffi de mettre un peu de pression au prestataire!).

Dans le domaine de la qualité de l'air, Gardanne a été pendant très longtemps une des villes les plus polluées de la région PACA. La situation s'est améliorée ces dernières années, mais on est encore loin des lignes directrices de l'OMS, comme les travaux de l'OHM BMP l'ont montré<sup>3</sup>. Si le projet Hynovera, stricto sensu, n'émet, semble-t-il, que peu d'émissions atmosphériques, le trafic de camions inhérent à son activité aura un impact indéniable. Un trafic de 50 à 60 camions par jour peut paraître faible, mais il s'ajoutera au trafic déjà important des entreprises préexistantes. Des évolutions similaires sont probables en ce qui concerne le bruit, les odeurs et la circulation routière. La mise en place d'une desserte ferroviaire fiable, non polluante (pas de motrices diesel) de l'ensemble des établissements industriels apparait nécessaire. Pour tous ces paramètres, des études prospectives, envisageant différents scénarios de développement, et donc différentes modélisations des impacts, seraient plus que souhaitables. Les compétences existent sur le territoire de la région.

OHM BMP Janvier 2023

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03695068/document

#### Les modalités de la concertation

La concertation constitue un passage obligé, du fait du montant financier de l'opération, que le Maitre d'Ouvrage a donné l'impression de subir. Cependant, la présence d'un public nombreux et assidu a bien montré la nécessité d'un tel débat sur un territoire qui a vécu pendant longtemps d'une activité industrielle intense, avec ses avantages et ses inconvénients. L'activité industrielle est aujourd'hui rejetée par une partie de la population. Lui reconnaitre un intérêt général suppose une argumentation rigoureuse. La concertation fournit un cadre approprié si les différentes parties prenantes jouent le jeu. Or l'absence de débat public préalable sur l'avenir du territoire a affecté la confiance du public.

Si la participation du public a été importante, tant lors des réunions publiques que par les contributions sur le site, on peut regretter la définition de l'emprise géographique de la concertation. Des communes, potentiellement concernées, soit par les impacts, soit par les aspects socio-économiques, comme Simiane-Collongue ou Gréasque, auraient pu être incluses dans le périmètre. Comme attendu, les deux communes principalement concernées, Meyreuil et Gardanne, représentent respectivement 38 et 25 % des contributions alors qu'aucune autre ne dépasse les 10 %. On peut certainement y voir l'effet de la démarche citoyenne militante sur ces deux communes et plus particulièrement à Meyreuil.

La pétition « Stop au projet de raffinerie Hynovera », apparue à mi-parcours de la concertation, a atteint à ce jour un peu plus de 18000 signataires. Il est évident que celles-ci proviennent d'une aire géographique bien plus vaste que celle de la concertation. Cependant, en l'absence d'une cartographie de ces signatures (à ce jour, le collectif auteur de la pétition refuse de communiquer ce paramètre), sa signification est difficile à évaluer. Les signataires ne disposant que du texte de la pétition qui ne présente qu'un seul point de vue, on peut s'interroger sur la véritable connaissance du dossier par ceux-ci.

Par ailleurs, les élus locaux ont été très peu présents, favorisant un face à face direct entre la société civile et l'industriel. Cette discrétion, qui leur a été reproché par certains de leurs administrés, peut s'expliquer par un suivi des préconisations de la CNDP mais aussi par un certain embarras des maires, engagés par le Pacte, au vu de l'évolution de cette concertation.

Enfin, l'absence de données chiffrées sur la plupart des sujets (en particulier sur les ressources et les impacts) ainsi que l'évocation récurrente, de la part de l'industriel, « d'études préliminaires en cours » ne permettent pas au public de se faire une vision claire du projet, renforçant ainsi l'idée d'un projet potentiellement nocif et d'un certain dédain envers les populations locales.

#### La suite de la concertation

Si la concertation publique s'est officiellement close le 21 Novembre, le débat n'est pas terminé pour autant.

À la suite de la concertation, la position des deux maires, signataires du Pacte, a considérablement changé puisqu'ils se sont publiquement exprimés en Décembre 2022 contre le projet et ont indiqué qu'ils refuseraient de signer les demandes de permis de construire. Audelà de l'effet d'annonce, on peut douter de l'efficacité de ces déclarations, certains articles du code de l'urbanisme semblant indiquer que « la décision émane du préfet, après avis du maire pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie totalement ou principalement revendue » ou bien « en cas de désaccord entre le maire et le responsable du service instructeur de l'État, le préfet est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme pour les projets relevant de la compétence du maire au nom

OHM BMP Janvier 2023

de l'État »<sup>4</sup>. Sous réserve de l'avis d'un juriste, on peut penser que ces deux alinéas semblent s'appliquer au cas Hynovera.

Un mois après cette clôture, comme prévu, les garants ont rendu un bilan très complet du déroulement de la concertation<sup>5</sup>. Il est intéressant de constater que plusieurs des points présentés plus haut sont également évoqués par les garants, en particulier la nécessité « d'associer plus étroitement les riverains à la gouvernance de la mise en œuvre du pacte territorial », et ceci que le projet Hynovera soit poursuivi ou pas. Les garants relèvent également le rôle des CSS et demandent d'une part que les CSS existantes sur le territoire retrouvent un fonctionnement normal et d'autre part que, si le projet Hynovera se fait, une CSS soit créée. Si cela devait être le cas, il serait souhaitable qu'il n'y ait qu'une seule CSS, incluant l'ensemble des établissements présent sur le site de Gazel Energie, la centrale biomasse comprise. Cela permettrait notamment de prendre en compte les interactions, positives ou négatives, entre les différentes installations et, en particulier, les éventuels effets dominos. Dans ce cadre, l'OHM Bassin Minier de Provence, qui est déjà membre de la CSS Alteo, dans le collège « Experts », va demander à être membre de la CSS Gazel Energie.

Si, dans l'attente de la décision du Maitre d'Ouvrage, la mobilisation va sans doute se mettre un peu en sommeil, il est certain que, dans l'hypothèse de la poursuite du projet, elle va redoubler d'intensité, en particulier lors de l'enquête publique. L'idée d'une publication de l'étude d'impact et de danger très en amont de l'enquête publique et la réalisation de tierce expertises sous la houlette directe de la CNDP parait très intéressante et permettrait de lever des soupçons de conflit d'intérêt et de rendre le débat plus serein.

L'OHM Bassin Minier de Provence entend bien continuer à suivre de près l'évolution de ce projet.

OHM BMP Janvier 2023

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.weka.fr/actualite/urbanisme/article/permis-de-construire-quelle-peut-etre-lautorite-competente-pour-delivrer-un-permis-de-construire-5632/

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://concertation.hynovera.fr/wp-content/uploads/2022/12/Bilan\_Hynovera.pdf